

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 158

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 29, substituer au mot :

« vertu »

le mot :

« application »

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« dans sa rédaction applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.